

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 20 juin 2017**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (11) : Mme AVENA, M. BERTHIER, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MIELLE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQAM (représentée par M. BERTHIER), Mme LECOMTE (représentée par Mme GINDRE).

Membres excusés (3) : M. BOURGUIGNAT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 13 juin 2017

**Délibération n° : 27-2017**

**Objet : Mise en place de sessions de formation à destination des aidants dijonnais**

Créée en 2003, l'association Française des Aidants écoute et porte la parole des aidants face à une prise en compte de leur situation parfois encore insuffisante. Elle milite pour que ceux-ci soient pris en considération dans leur juste rôle et à leur juste place. Elle développe un réseau avec et aux côtés des aidants. Pour cela, elle leur propose des actions, mais aussi en direction des professionnels pour que ceux-ci renforcent la prise en compte de l'aidant dans l'accompagnement des malades.

Elle travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs traitant de la question des proches aidants pour trouver des réponses concrètes et diverses localement et en fonction des besoins de chacun.

On compte 8,3 millions d'aidants dont l'âge moyen est de 58 ans et dont 57 % sont des femmes, 20 % sont des amis ou des voisins, 40 % des aidants exercent une activité professionnelle.

En 2016, le CCAS a répondu à l'appel à contribution lancé par l'Association Française des Aidants, pour la mise en place, avec le soutien de la CNSA et suite à la signature d'un accord cadre, d'un programme d'action national de formation à destination des aidants. Ce programme mené en partenariat avec l'AG2R, s'échelonne sur trois ans et prévoit, entre autre, la réalisation de 2 143 modules de formation et la création de 143 conventionnements avec les structures partenaires.

Pour permettre aux aidants de continuer à mener leur vie (travailler, vie sociale, temps libre...), différentes réponses peuvent leur être proposées (information, prévention de la santé, soutien, répit, médiation) dont la formation.

Le CCAS de la Ville de Dijon met déjà en œuvre des actions de soutien aux proches aidants à travers « le café des proches aidants » en partenariat avec l'association RESEDA et un groupe de soutien aux aidants, créé au sein du Centre d'accueil de jour Les Marronniers. Ces deux initiatives sont appréciées mais s'adressent uniquement aux personnes qui accompagnent des proches atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

La mise en place de sessions de formation pourrait être un premier point d'entrée pour l'ensemble des aidants dijonnais. D'autres actions pourraient être mises en place et faciliteraient l'orientation des aidants dans leurs démarches. L'axe de l'aide aux proches aidants pourrait être inscrit dans les actions de prévention du CCAS et devenir un dispositif pérenne, sans prise en compte de l'âge et de la pathologie de la personne accompagnée.

Cette formation est une réponse complémentaire, une démarche d'accompagnement basée sur le vécu et les besoins exprimés par les aidants. Il ne s'agit pas d'une formation technique visant à faire des aidants des « bons aidants » ou des professionnels.

Une session de formation est composée de 6 modules de trois heures. Ils induisent la notion de parcours, les participants sont invités à fixer leurs objectifs afin de répondre à leurs problématiques.

Le CCAS devra mettre en place au moins une session de formation dans l'année 2017. Celle-ci pourrait être organisée au mois de novembre à raison d'un module tous les 15 jours, le samedi matin, dans les locaux de la Maison des seniors.

La session de formation sera animée par un professionnel du CCAS formé gratuitement par l'Association Française des Aidants.

Afin de participer à la cohérence des actions de formation sur le territoire national, le CCAS devra signer une convention de partenariat.

La mise en place d'une session de formation sera formalisée par la signature d'une convention afin de définir les engagements réciproques. Pour chaque nouvelle session, un avenant à la convention initiale sera signé.

La signature de la convention vaut adhésion à l'Association Française des Aidants. La cotisation annuelle est de 500 € et comprend une mise à disposition d'outils et un accompagnement personnalisé pour la mise en place des formations ou d'actions en faveur des aidants telle que la mise en place d'un « café des aidants ».

Chaque nouvelle session de formation donne lieu à une cotisation complémentaire de 100 €.

L'Association Française des Aidants peut financer chaque session de formation à hauteur de 2 300 € sur présentation de justificatifs (frais liés à la formation, impression des outils de communication, salaire du professionnel...).

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la convention entre le CCAS de Dijon et l'Association Française des Aidants ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale, et à signer la convention avec l'Association Française des Aidants ;
- inscrivent la cotisation annuelle d'un montant de 500 € aux budgets 2017 et 2018 du CCAS ;
- disent que cette somme sera prélevée chapitre 011 nature 6281 ;
- permettent la dépense de 100 € par session de formation, dans la limite de deux par an.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Accueil, information, animation : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale,



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
Bourgogne-Franche-Comté  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Nathalie KELLE

Déposé le : 29 JUIN 2017



**PUBLIÉ LE** 21 JUIN 2017